

Balaté - lettre ouverte (n° 2)

Démocratie dans les villages

Le 30 décembre 2007, Jean-Aubéric Charles organisait un vote à Balaté, contre ma volonté, dans le but de renouveler le chef coutumier du village. Il prétendait mettre fin à un conflit entre Brigitte Wyngaarde, moi-même, chef coutumier de Balaté et Sylvio Van Der Pijl, agitateur et cependant prétendant légitime au titre de chef coutumier. Sylvio Van Der Pijl avait déjà organisé un vote pour son propre compte, médiocre, le 5 août dernier. Le vote du 30 décembre ne vaut pas mieux.

A aucun moment je n'ai sollicité la médiation ni l'arbitrage d'aucune personnalité ni organisation pour résoudre le conflit à Balaté. Ainsi le Haut Conseil coutumier, le Conseil des chefs coutumiers de Guyane et la Fédération des organisations autochtones de Guyane se sont "autosaisies" dans cette affaire. A la tête de ces trois institutions fantômes se trouve une seule et même personne, Jean-Aubéric Charles, Grand chef, Président, Coordinateur général, libre car affranchi de toute obligation devant les assemblées générales : c'est bien lui qui devrait les réunir et ne les réunit pas. Seulement voilà, Jean-Aubéric Charles redoute la tenue d'un Congrès des chefs coutumiers, tel que l'a prévu le Conseil général. Il redoute la contestation, il redoute ma parole.

Jean-Aubéric Charles a choisi de m'évincer de manière arbitraire et expéditive. Mais ce n'est pas la plus grande de ses fautes.

Quelles sont les règles qui régissent la mise en place d'un nouveau chef dans un village ? Comment départager les candidats ? Jean-Aubéric Charles ne le sait pas plus que vous ou moi. Le droit coutumier, aujourd'hui, est en effet un droit sans constitution, sans doctrine, et seules quelques bribes nous renseignent sur ce que faisaient nos aînés. Mais en l'absence de règle supérieure il reste la possibilité du contrat : convenir entre les parties de la meilleure façon de procéder, puis mettre en œuvre, en bonne entente une démarche commune. Jean-Aubéric Charles n'a pas choisi cette voie : en connivence avec Sylvio Van Der Pijl, il a choisi de tout régler à mon insu et contre ma volonté : j'ai appris vendredi qu'il n'y aurait que deux candidats, que le vote aurait lieu dimanche, dans un délai de deux jours, et je n'ai jamais été consultée ni même avisée lors de l'établissement de la liste des votants.

Jean-Aubéric Charles a décidé de prendre en main une affaire qu'il considère comme d'ordre coutumier, mais il utilise largement les références républicaines : il parle volontiers de processus démocratique, de délibérations, d'élections, d'expression de la population etc. Est-il honnête d'invoquer ces concepts de la démocratie et par ailleurs de s'affranchir de l'éthique qui les inspire, ou de la rigueur qui seule peut leur donner validité ? Jean-Aubéric Charles a jugé inutile toute publicité sur l'organisation du vote, il a refusé l'isoloir aux votants, il a mis fin au vote avec trois heures d'avance, lorsqu'il était sûr du résultat. Les votants, tous acquis à Sylvio Van Der Pijl, n'y ont rien trouvé à redire.

La dernière faute est la plus grande. En traitant le cas de Balaté au titre d'une simple querelle de pouvoir dans le village, en fermant les yeux sur les origines de l'affaire malgré qu'elles soient bien établies, notre fameux représentant du droit des peuples autochtones a cautionné le droit du Maire à décider qui serait le Chef à Balaté. Jean-Aubéric Charles a admis la soumission de l'ordre coutumier à l'ordre politique local. Il est vrai que cela ne change rien : dans beaucoup de villages de Saint-Laurent, le chef coutumier, fantôme sans pouvoir, est devenu l'auxiliaire et le propagandiste obligé du Maire. Surtout, ne pas faire de politique !

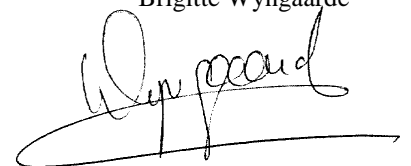
Aujourd'hui plus que jamais, nous parlons de démocratie, de citoyenneté, de liberté. Mais refuserait-on la démocratie, la pleine citoyenneté et la liberté dans les villages ? Ce qui s'est passé dimanche à Balaté est inacceptable.

Je persiste à proposer des élections libres et démocratiques à Balaté au mois d'avril 2008, à l'image des élections de 1999. Je ne sais pas si j'y parviendrai, tant la situation devient décourageante au fil du temps.

Fait à Balaté, le 01/01/2008

à l'attention de : Mmes MM. les élus de Guyane
Mmes MM. les chefs coutumiers de Guyane
M. le représentant de la Foag
Mmes MM. les représentants des organisations politiques et syndicales
Mmes MM. les responsables des services de l'Etat
La presse de Guyane, à l'attention de l'opinion publique

Brigitte Wyngaarde



P.j. un relevé des irrégularités - vote du 30 12 07 à Balaté

Liste des irrégularités relevées à l'occasion du scrutin organisé le 30 décembre 2007 à Balaté

(Certains éléments sont stipulés "présumés", les documents utiles faisant défaut)

Concernant les personnes et institutions liées au vote du 30 décembre 2007 à Balaté, leur légitimité et leurs compétences

- aux dires de Jean-Aubéric Charles, c'est le **Haut Conseil coutumier**, instance relative aux droits fondamentaux des peuples autochtones qui a mandaté le 7 novembre 2007 le Conseil des chefs coutumiers de Guyane pour traiter du conflit au village Balaté. Le Haut conseil coutumier est cité par Jean-Aubéric Charles dans la délibération CCCG/2007/10/07/n°-01.

n° 01 (à vérifier) ►►► à vérifier : la réalité de l'existence du Haut Conseil coutumier ; s'il agit d'une association : l'échéance du mandat donné par l'assemblée générale et les statuts aux dirigeants du Haut Conseil coutumier ; la qualité de M. Jean-Aubéric Charles au sein de cette association ; la composition du bureau de cette association

- le **Conseil des chefs coutumiers de Guyane** (CCCG) est-il à jour de son assemblée générale ? J'en doute, car aucune information n'a été portée à ma connaissance depuis près de huit années. Je précise que je n'ai jamais fait partie de ce Conseil.

n° 02 (à vérifier) ►►► à vérifier : l'échéance du mandat donné par l'assemblée générale et les statuts aux dirigeants du Conseil des chefs coutumiers de Guyane ; la qualité de M. Jean-Aubéric Charles au sein de cette association ; la composition du bureau de cette association.

n° 03 (établie) ►►► il ne saurait être de la compétence du **Conseil des chefs coutumiers de Guyane** (CCCG) de décider de manière unilatérale l'organisation d'un vote à Balaté, contre la volonté du chef coutumier de Balaté et d'autant que ce dernier ne fait pas partie du CCCG.

n° 04 (établie) ►►► la procédure déclarée par M. Jean-Aubéric Charles consiste en un partage des tâches : initiative pour le Haut Conseil coutumier, décisionnelles pour le CCCG, exécutives pour la Foag. A la tête de chacune de ces trois organisations, une même personne, Jean-Aubéric Charles. Il y a évidemment confusion de pouvoirs, si tant est que ces pouvoirs sont fondés.

n° 05 (établie) ►►► Jean-Aubéric Charles et Brigitte Wyngaarde : il existe entre ces deux personnes un certain nombre de différends, relatifs en particulier au leadership sur le mouvement amérindien et à la préférence récemment donnée au mouvement national des Verts à Brigitte Wyngaarde contre Jean-Aubéric Charles en 2004. L'existence de ces différends est de nature à remettre en cause l'objectivité de Jean-Aubéric Charles, alors que celui-ci se présente en qualité de juge, dans ses décisions à l'encontre de Brigitte Wyngaarde.

- la **Fédération des organisations autochtones de Guyane** (Foag) n'a pas effectué d'assemblée générale depuis 2000. Selon les statuts une assemblée générale aurait dû avoir lieu en 2004, avec élection d'une nouvelle direction. Il y a donc un retard de trois années.

n° 06 (établie) ►►► le mandat donné par l'assemblée générale et les statuts aux dirigeants de la Foag s'étant arrêté en 2004, Jean-Aubéric Charles, Jocelyn Charles, Michel Thérèse, Jocelyn Thérèse, Tiwan Couchili ne disposent plus du droit de s'exprimer au nom de la Foag, et encore moins de décider au nom de la Foag.

n° 07 (établie) ►►► - il ne saurait être dans la compétence de la **Fédération des organisations autochtones de Guyane** (Foag) de décider de manière unilatérale et contre la volonté de l'autorité coutumière en place d'organiser un vote à Balaté, d'autant qu'aucune personne ni aucune organisation du village n'est membre de la Foag.

n° 08 (établie) ►►► - Il semble que Jocelyn Thérèse ait été désigné comme "observateur du scrutin" par la Foag, alors que Jocelyn Thérèse est lui-même membre du bureau (caduc) de la Foag : un observateur doit être nécessairement une personne extérieure et convenue par les parties.

Concernant l'organisation du vote du 30/12/07 à Balaté

n° 09 (établie) ►►► la liste des votants de Balaté a été établie par les soins de Jean-Aubéric Charles en collaboration avec Sylvio Van Der Pijl. Cette liste, ni même les modalités de sa composition n'ont jamais été portées à ma connaissance. Le déroulement du scrutin n'a fait l'objet d'aucune convention. En ce qui concerne les modalités du vote, je n'ai

jamais été consultée par Jean-Aubéric Charles sur les particularités coutumières propres à la Communauté Arawak de Balaté.

n° 10 (établie) ►►► aucune communication n'a été faite par la Foag aux villageois pour annoncer le vote du 30/12/07. Sylvio Van Der Pijl a de son côté pris soin de prévenir ses seuls "partisans", ce qui a tout de même permis que l'ensemble des villageois soient informés par la rumeur. Le choix de la date, incongrue, revient à Jean-Aubéric Charles.

n° 11 (établie) ►►► alors que Jean-Aubéric Charles m'a désignée, contre mon gré comme candidate, je n'ai été personnellement informée du vote du 30/12/07 que le vendredi 28 décembre 2007, soit moins de deux jours à l'avance, au moyen d'un courrier électronique envoyé par Jean-Aubéric Charles.

n° 12 (établie) ►►► la Foag, par la personne de Jean-Aubéric Charles a de façon unilatérale fixé les candidats au vote : Brigitte Wyngaarde - contre mon gré - et Sylvio Van der Pijl (cette information ne m'est parvenue que le 28/12/07). A aucun moment les villageois n'ont été consultés par la Foag pour appel à candidatures, ni informés en quoi que ce soit de la personne des candidats.

n° 13 (établie) ►►► le jour du vote, la Foag a fait connaître à la presse certaines modalités du scrutin : il a été dit que le nombre d'électeurs étant fixé à 348, il fallait que le nombre de votant soit au moins égal à 188 pour que le scrutin soit valable. Cette règle (?) a été révélée à tous par Rfo radio.

Concernant le déroulement du vote du 30/12/07 à Balaté

n° 14 (établie) ►►► le vote du 30/12/07 à Balaté s'est déroulé sans que soient mis en place des isoloirs. Les votes n'étaient donc pas secrets. Jean-Aubéric Charles pouvait ainsi parfaitement connaître les résultats au fur et à mesure du passage des votants, depuis le début et jusqu'à 15 h 30, heure où il a prématurément mis fin au vote.

n° 15 (établie) ►►► de 8 h 00 jusqu'à 10 h 00, Jean-Aubéric Charles était seul au bureau de vote.

n° 16 (établie) ►►► n'étant pas candidate à ce scrutin, je me suis rendue en fin de matinée au bureau de vote pour retirer les bulletins (ainsi que la photographie) à mon nom. Jean-Aubéric Charles a immédiatement posé de nouveaux bulletins à mon nom.

n° 17 (établie) ►►► un certain nombre de personnes que je ne connais pas (extérieures au village) ont voté.

n° 18 (présumée) ►►► des mineurs ont été admis au vote. Jean-Aubéric Charles ainsi que Jocelyn Thérèse, observateur, ont déclaré que "d'après la coutume", on pouvait voter à partir de l'âge de 15 ans.

n° 19 (établie) ►►► l'accompagnement électoral a été très actif : en particulier Sylvio Van Der Pijl et son acolyte Hugo Jubithana ont réalisé de nombreuses transports avec leurs véhicules respectifs, alors que les distances des habitations au bureau de vote ne le justifient pas (tout au plus sept minutes à pied pour les habitations les plus éloignées).

n° 20 (présumée) ►►► je soupçonne Hugo Jubithana d'intimider un certain nombre de villageois pour les inciter à voter, alors qu'ils ne le souhaitaient pas. Hugo Jubithana est, avant même Sylvio, la personne la plus motivée dans la contestation.

n° 21 (établie) ►►► le vote, initialement prévu de 8 h à 18 h s'est déroulé de 9 h à 15 h 30. Il a en effet été interrompu avec 2 h 30 d'avance par Jean-Aubéric Charles, ce pour des raisons inconnues. Je n'ai à aucun moment été avisée de cette décision.

n° 22 (établie) ►►► du fait que le vote a été écourté, le dépouillement s'est réalisé en mon absence. Le candidat Van Der Pijl, sans doute prévenu que le vote avait été écourté, était, lui, présent au dépouillement.

n° 23 (établie) ►►► je n'ai pas pu prendre connaissance de la liste des émargements, m'étant présentée à 18 h 00 au bureau de vote, du fait que l'organisateur avait alors disparu, ayant mis fin prématurément au vote.

Fait à Balaté le 31 décembre 2007

Brigitte Wyngaarde
Chef coutumier de Balaté

